

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 12 juin 2020

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE LE 16 JUIN 2020

Date de publication : 16 juin 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 4 juin 2020	Nombre de délégués présents ou représentés : 12 Votes : Pour : 12 - Contre : - Abstentions :

Le 12 juin 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU (en audioconférence), M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : M. Benoît BITEAU, M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON (en visioconférence)

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON, M. Arnaud CHARPENTIER (en visioconférence)

Au titre des communes : Mme Catherine TROMAS, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Bernard BORDET

Étaient représentés :

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : M. Stéphane VILLAIN

Au titre des communes : M. Jérémy BOISSEAU

Étaient excusés :

M. Maxence DE RUGY, M. Guy MOREAU, M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Marc THEBAULT, M. Yann HELARY, M. Michel SIMON, M. Jean-Claude RICHARD, M. Xavier GARREAU

FNADT Nouvelle-Aquitaine : Demande de financement au titre du tourisme fluvial



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

FNADT Nouvelle-Aquitaine : Demande de financement au titre du tourisme fluvial

Contexte

Par délibération en date du 24 juin 2016, les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer une convention cadre fixant les engagements réciproques des différentes parties et les modalités de mise en œuvre du projet de développement du tourisme fluvial sur la Sèvre navigable, retenu notamment dans le cadre des CPER 2015-2020 Poitou-Charentes et Pays de Loire.

Il a été décidé du lancement de l'aménagement de la Sèvre niortaise, navigable entre Niort et Marans, en vue du développement du tourisme fluvial. Le projet est estimé à 4,9 M€.

Ce dossier a également été retenu au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) Nouvelle-Aquitaine.

Les plans de financement seraient les suivants :

Il convient de préciser que lorsque le Parc :

- intervient en délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux situés en Charente-Maritime, le maître de d'ouvrage est éligible au FCTVA, en conséquence les dépenses sont présentées en H.T;
- intervient en maîtrise d'ouvrage directe pour les travaux situés en Deux-Sèvres, il n'est pas éligible au FCTVA, dans ce cas les dépenses sont présentées T.T.C.

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses pontons d'attentes délégation IIBSN		Recettes	
Études pontons d'attente	40 875€	Région NA	78 344 €
Travaux des pontons d'attentes amont aval des écluses	272 500€	Département 17	78 344 €
		Département 79	78 344 €
		Département 85	78 344 €
Total HT	313 375 €		313 375€
Dépenses pontons d'escales délégation CC Aunis Atlantique		Recettes	
Études pontons d'escale 17	73 794€	Région NA	169 727 €
Travaux des pontons d'escale 17	496 961€	Etat	174 726 €
		Département 17	101 836 €
		CC Aunis Atlantique	124 466 €
Total HT	570 755 €		570 755€
Dépenses pontons d'escales Deux-Sèvres -MO PNR		Recettes	
Études pontons d'escale 79	79 678€	Région NA	197 920,8€
Travaux des pontons d'escale 79	541 188€	Etat	209 920,8 €
		Département 79	168 598,8 €
		Agglomération du Niortais	168 598,8 €
Total HT	620 866 €		
TVA	124 173,20 €		
Total TTC	745 039,20 €		745 039,20 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Préfet de Nouvelle-Aquitaine au titre du FNADT d'un montant total de 384 646, 80 €

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président
syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pierre-Guy FERRIER

